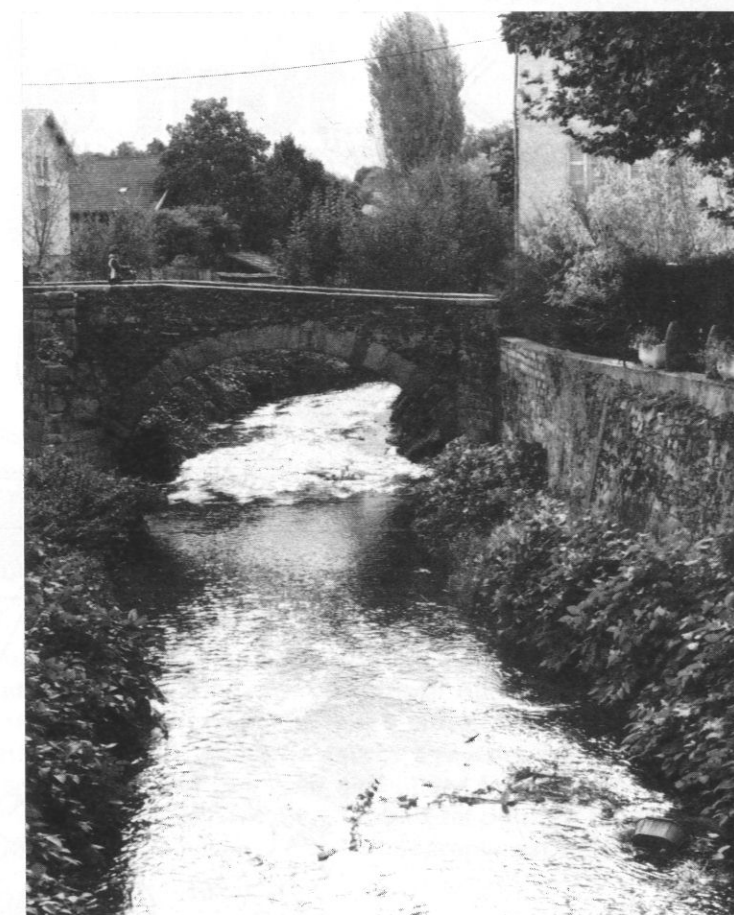




RENSEIGNEMENTS UTILES

AMBULANCES :	
COPEAUX, 7, rue Colonel-Guillaud	805.20.57
LÉVÊQUE, 29, Le Garel	805.24.56
CENTRE ANTI-POISON	854.14.14
CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	871.70.69
CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION ROUTIÈRE	854.33.33
M. LE CURÉ , 1, avenue de Verdun	805.20.48
DENTISTES :	
CHANTREAU - EVRARD - PARTHIOT, place des Terreaux	805.13.26
PLANTIN - SÈBE, 4, rue des Chapeliers	805.31.27
EAUX (Service des), 17, rue du Moulin	805.13.08
ÉCOLES, COLLÈGE, LYCÉE (voir « Equipement scolaire »)	
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE , Dépannage	873.08.37
GENDARMERIE :	
Résidence « La Compassion »	
Brigade territoriale	805.18.42
Brigade motorisée	805.10.25
INFIRMIÈRES :	
Mme BRAND, La Jamayère	805.24.39
Mme LATTIER - Mme VALLON, impasse des Cinq-Perles	805.11.85
KINÉSITHÉRAPEUTES :	
M. GAYRAUD - Mme VALARCHE, 56, rue de Ronde	805.19.13
M. EMILIO - M. PETIT, 152, rue Général-de-Gaulle	805.10.70
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES :	
M. DUVERNEUIL, 11, rue Colonel-Guillaud	805.53.51
MAIRIE , place Gamboni	805.15.11
MÉDECINS :	
BERTHIER, 209, rue Général-de-Gaulle	805.05.30
GENTIL-BÉCOZ, 16, rue Colonel-Guillaud	805.13.51
GLENAT, Résidence « La Compassion »	805.25.87
NICHIL, 150, rue Général-de-Gaulle	805.23.53
NOEL-PERRIER, 10, rue des Rouliers	805.20.20
RAYMOND, 31, rue du Garel	805.50.99
NOTAIRE : RONNAUX-BARON , route de la Côte	805.12.31
ORTHOPHONISTE : DESOCHE , 80, rue Général-de-Gaulle	805.30.54
PHARMACIES :	
LOMBARD, 4, place des Terreaux	805.20.33
REYNAUD, 13, place Gamboni	805.25.12
THOMAS, 65, rue Général-de-Gaulle	805.14.16
POLICE SECOURS	17
POMPES FUNÈBRES , 75, rue Roger-Salengro, PIERRE-BÉNITE	851.03.63
POMPIERS	18
S.O.S. AMITIÉ	829.88.88
	et 885.33.33
VÉTÉRINAIRE : LEVRAT , 4, rue Général-de-Gaulle	805.13.14

(Les adresses et numéros de téléphone des Responsables des Associations et Sociétés locales figurent dans leurs communiqués, 2^e partie du bulletin)

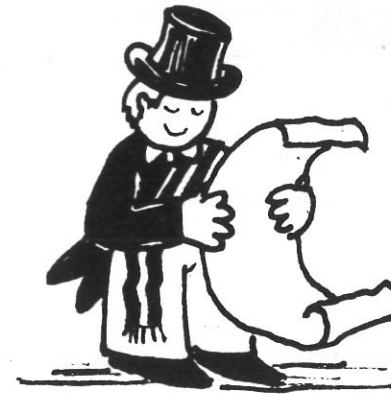
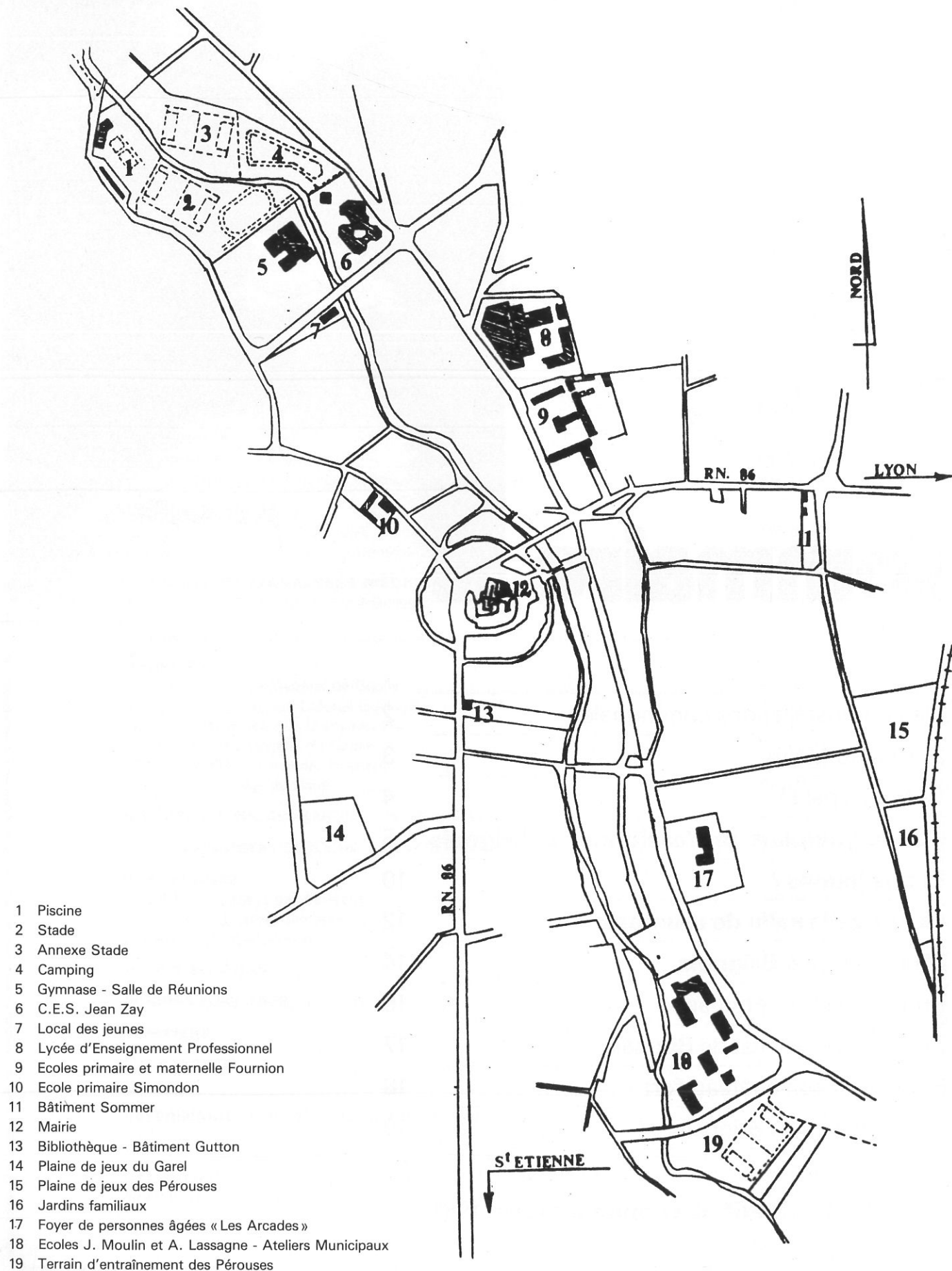


sommaire

Plan des installations communales	2
Le mot du Maire	3
La Municipalité	4
L'enseignement professionnel à Brignais	5
Et nos jeunes ?	10
La nouvelle salle de réunions	12
Mieux vivre à Brignais	14
Brignais-Schweighouse	16
Contournement Est de Brignais	17
Brignais et son château-fort	18
Les armoiries de Brignais	19
Brignais-Rétro	20
Le budget primitif et supplémentaire 1981	21
A propos du tennis	24

LES INSTALLATIONS COMMUNALES

Ce plan est destiné à vous faciliter la visite de l'opération
« Portes Ouvertes », le samedi 21 Novembre



le mot du Maire

Cher Lecteur,

Ce bulletin, publié à l'occasion de l'inauguration de trois réalisations, vous est dédié :

A vous, contribuables de BRIGNAIS, à vous élus, parlementaires, des Conseils Régional ou Général qui nous avez soutenus, et à vous responsables des Administrations et des Services.

En effet, une réalisation, même si elle est reconnue indispensable, ne peut voir le jour que si les uns et les autres tirent dans la même direction.

Le L.E.P. en est un vivant exemple : c'est grâce à l'opiniâtreté de X. HAMELIN, Député; P. VALLON, Sénateur, l'aide des Autorités Préfectorales, de l'Education Nationale, du Corps Enseignant et grâce à la compréhension de M. R. BARRE, alors Premier Ministre, du Conseil Régional et du Conseil Général que nous avons pu réaliser cette reconstruction que nous avons tant à cœur. A ceux qui nous ont prodigué des conseils d'immobilisme ou nous ont dit que ce n'était pas de notre ressort, nous répondons qu'une cause comme celle-ci ne doit pas être perdue. Ceux qui nous ont aidés l'ont fait par conviction et non par complaisance : la preuve ? Notre «part de dépenses» revient à 6,4 % du total pour un lycée où nos élèves représentent 18 % du total des élèves envoyés par 32 communes. Cet exemple est unique à notre connaissance.

En confiant aux jeunes, leur «Maison», nous voulons répondre à leur demande et tout en les aidant discrètement (par exemple, grâce à un animateur) nous souhaitons qu'ils soient eux-mêmes et participent le plus possible à la vie de la commune s'ils le désirent. Leurs suggestions seront toujours écoutées.

Oserais-je vous dire, qu'avec plus de 51 heures d'utilisation par semaine, la nouvelle salle de réunions et sportive est déjà bien occupée ? Vous savez les uns et les autres, que notre commune de plus de 10.000 habitants, ne peut s'en satisfaire et que la construction du complexe médico-socio-éducatif en cours d'étude est INDISPENSABLE (nous avons mis en concurrence quatre architectes pour l'avant-projet sommaire dont les plans ont pu être examinés par les associations en octobre et avons retenu l'un d'entre eux). Ce dossier, difficile lui aussi, ne pourra voir le jour que grâce aux élus régionaux dont l'aide financière nous a été promise en avril 1981.

De plus, et non enfin, en vous présentant cette semaine le BRIGNAIS d'hier et celui de demain sur la base du Plan de Référence, nous voulons vous transmettre un message :

— La déviation réalisée, nous y verrons plus clair dans les circulations piétonne et routière; nous voulons améliorer la qualité de la vie, la vôtre et vous voir détendus; nous souhaitons que vous nous aidiez grâce à vos suggestions et vos remarques, le mode de vie de notre commune étant l'affaire de TOUS.

Nous voudrions également souligner un point. Tout ce que nous avons fait, n'a pu l'être que grâce à l'effort financier, en particulier celui de la population ancienne de BRIGNAIS (entendez par là, plus ancienne que vous, vous qui êtes récemment arrivés dans la commune); ce rôle «d'accueil» a été important à une période où l'implantation d'ensembles locatifs n'a bénéficié d'aucune aide financière extérieure susceptible de nous soulager. Cette solidarité entre les anciens et les nouveaux (qui joue dans les deux sens, grâce également à l'apport de ces derniers) est une condition fondamentale, et un gage de SUCCÈS pour l'avenir de notre cité. Remercions enfin les industriels grâce auxquels la part des impôts des particuliers de Brignais est bien réduite.

Oui, cher Lecteur, MERCI.

Michel THIERS, Maire

La Municipalité

MAIRE
Michel THIERS

B.A.S. - Action Scolaire - Information - Personnel Communal - Transports

ADJOINTS

André MOSSIÈRE
Urbanisme
P.O.S.
Permis de construire

Marcel ARNAUD
Action Sociale
et Culturelle
« Les Arcades »
« Cheveux Blancs »

Jean FERROLLET
Voirie
Assainissement
Circulation
Stationnement

Jean DARFEUILLE
Jeunesse
Sports

Marcel MASSON
Travaux
et Bâtiments Communaux

Alexandre GENELOT
Finances et Affaires
Economiques

CONSEILLÈRES DÉLÉGUÉES

Marie-Hélène CORTIAL : Relations avec les Associations et Sociétés locales
Monique BOURRON-LAURINO : Environnement

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Marie-Thérèse GARDON - Anne-Marie PIEGAY
Michel DENIS - Jacques DUGAS-VIALLIS - Daniel GAILLARD
Roger GURET - Pierre LAPLACE - Georges LOMBARD - Marcel PERRAUD
Maurice PERRIER - René PIERREFEU - Roger TISSOT - Daniel VIAL

PERMANENCES DES ÉLUS

En principe, le Maire reçoit le MERCREDI de 18 à 19 h., et le SAMEDI de 10 à 12 h., mais également sur **rendez-vous** demandé au moins deux jours auparavant.

André MOSSIÈRE : les mardis et vendredis de 10 h. 30 à 12 h.

Marcel ARNAUD : les samedis de 10 h. à 12 h.

Jean FERROLLET : les lundis ou mardis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Jean DARFEUILLE : les mercredis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Marcel MASSON : les mercredis de 11 à 12 h.

Alexandre GENELOT, sur rendez-vous

Au début de chaque mois, un tableau affiché dans les panneaux d'informations municipales et à la Mairie, précise les jours et heures des permanences du Maire et des Adjointes.

Responsable de la publication : Michel THIERS.

Commission du Bulletin :
Mmes A.M. PIEGAY, M.H. CORTIAL, BOURRON-LAURINO
MM. ARNAUD, DARFEUILLE, DUGAS, PERRIER, PIERREFEU, THIERS.
Avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL.

Dépôt légal : quatrième trimestre 1981 — Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

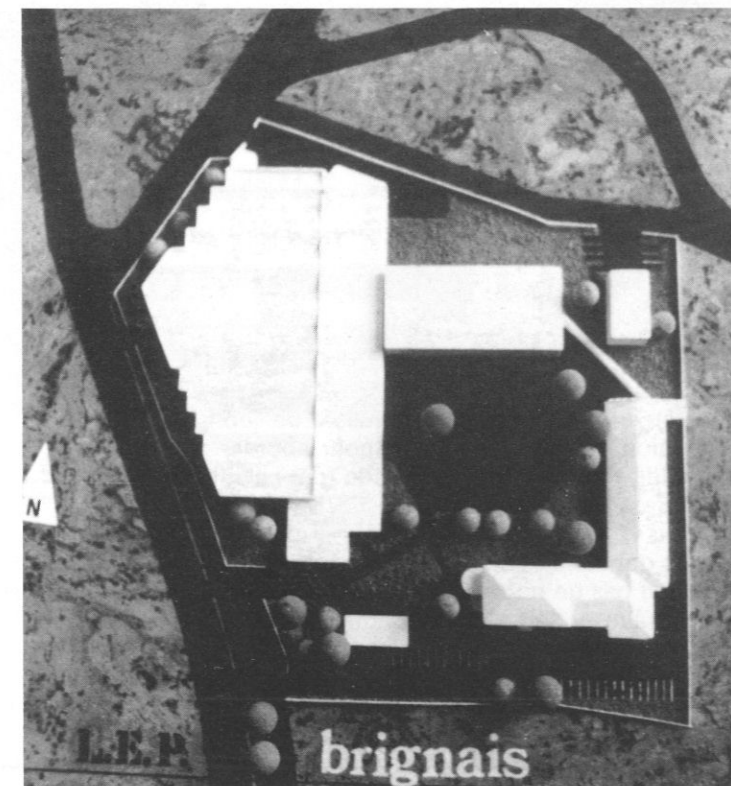
Ce Bulletin, édité par la Municipalité de Brignais,
a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio René ROCHEBLOINE, rue des Ronzières à Brignais.

« L'homme a développé son intelligence
en développant son habileté manuelle. »

Louis HOURTICQ.

L'enseignement professionnel à Brignais



Admettre, pour chacun, le droit à la formation professionnelle, et à travers celle-ci, à la promotion sociale, est-ce aussi énorme que cela? reconnaître un milieu où chaque jour, des jeunes dont la culture a pu s'arrêter à celle de la main, est-ce tellement inconvenant? Décidément non. Nous ne pouvons l'imaginer; nous nous devons d'effacer de notre mémoire, même si nous n'arrivons pas à tendre vers une parfaite équité sociale, ce qui serait pourtant souhaitable, cette idée qu'il y a dans le travail des mains, et d'une façon générale dans les tâches d'exécution, un élément irréductible de servitude. Ce sont là des préjugés intellectuels qui ne font que développer notre méfiance à l'égard de toute influence professionnelle dans la vie publique.

Chacun de nous accordera alors au L.E.P., l'attention qu'il mérite et reconnaîtra dans le système d'éducation et de formation l'énorme place qui lui revient. Cet établissement qu'est-il donc? C'est un établissement public d'enseignement, directement et essentiellement impliqué dans la formation professionnelle initiale des jeunes. Sa mission est de donner à ces derniers une compétence professionnelle liée à une formation technique de base dans un secteur d'activité, formation qui s'éclaire et se complète par des supports de culture générale, humaniste et sociale, qui n'apparaissent pas comme des atouts artificiels à la formation globale de l'individu. Le L.E.P. est un élément essentiel des structures de formation initiale. Par des moyens et des méthodes pédagogiques appropriés, il assure, avec la continuité indispensable à une formation cohérente méthodique et complète, l'insertion des jeunes dans les divers secteurs de l'activité professionnelle; de ce point de vue, le L.E.P. constitue un système de formation adapté et adaptable à l'hétérogénéité des activités professionnelles, et aux différents niveaux d'autonomie qu'elles impliquent.

Les élèves issus des classes de 5^e des collèges sont engagés dans une voie conduisant au C.A.P., dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 14 ans révolus au jour de la rentrée scolaire; l'enseignement dispensé pendant les deux

premières années (4^e et 3^e préparatoire) peut conduire à la délivrance du Brevet des Collèges tout en assurant la formation; la 3^e année est spécifique et conduit à l'obtention du diplôme. Les élèves venant d'une classe de 3^e sont engagés dans une voie conduisant, sur deux années, au B.E.P. (Brevet d'Etude Professionnelle). A l'issue de leur formation, soit dans la voie des C.A.P., soit dans celle des B.E.P., les jeunes peuvent accéder à la préparation d'un Brevet ou d'un Baccalauréat de Technicien par l'intermédiaire de classes passerelles correspondant à chacun des niveaux de sortie du L.E.P., soit à la préparation de diplômes de la voie professionnelle correspondant au niveau IV de l'échelle de formation.

Septembre 1981 voit la création des 4^e préparatoires dans les disciplines industrielles, et l'ouverture des formations au B.E.P. du même secteur industriel et du secteur tertiaire: l'effectif de l'établissement atteint le nombre de 237, dont 36 filles. Le nombre de ces dernières devrait sensiblement augmenter en 1982-1983 avec l'ouverture des classes terminales de B.E.P., l'établissement atteignant sa capacité normale de 430 élèves en formation.

Il est souhaitable d'ailleurs, que la mixité ne soit pas l'apanage des seules formations tertiaires, puisque l'établissement a été conçu et réalisé pour recevoir dans les sections industrielles, un recrutement mixte.

Loin d'être sectaire et pragmatique, la formation initiale réalisée au L.E.P. s'ouvre sur le monde extérieur, et le monde professionnel en particulier. L'ouverture sur cette réalité du travail est essentiellement basée sur les rapports et échanges que doit avoir l'établissement avec le milieu industriel et commercial; les séquences éducatives, dans le cadre d'une éducation concertée, (des stages pas comme les autres), font partie de la formation autant générale que professionnelle; l'entreprise devient alors le champ d'application de l'acquis, l'occasion d'une



initiation à des procédés particuliers de fabrication ou de gestion, le terrain privilégié pour aborder progressivement la vie de l'entreprise, et de tout cela, l'esprit critique n'est nullement exclu.

Il est donc indispensable, que le monde industriel, ne se coupe pas de notre système de formation, mais bien au contraire, y soit plus que jamais sensibilisé.

Est-il besoin de rappeler que, quel que soit l'équipement initialement prévu pour le bon fonctionnement de nos enseignements, le renouvellement rapide des matériels et des techniques, peut entraîner un déphasage dans la formation; l'une des formes de participation des entreprises n'est-elle pas alors de contribuer à ce complément d'équipement par le versement de la taxe d'apprentissage à l'établissement, lequel, rappelons-le, est habilité à la percevoir directement.

Souhaitons aussi, que bon nombre d'industriels témoignent de l'intérêt qu'ils portent aux enseignements technologiques, en venant dans l'établissement se rendre compte des conditions, des méthodes et des contenus de formation, ce qui permettrait par ailleurs

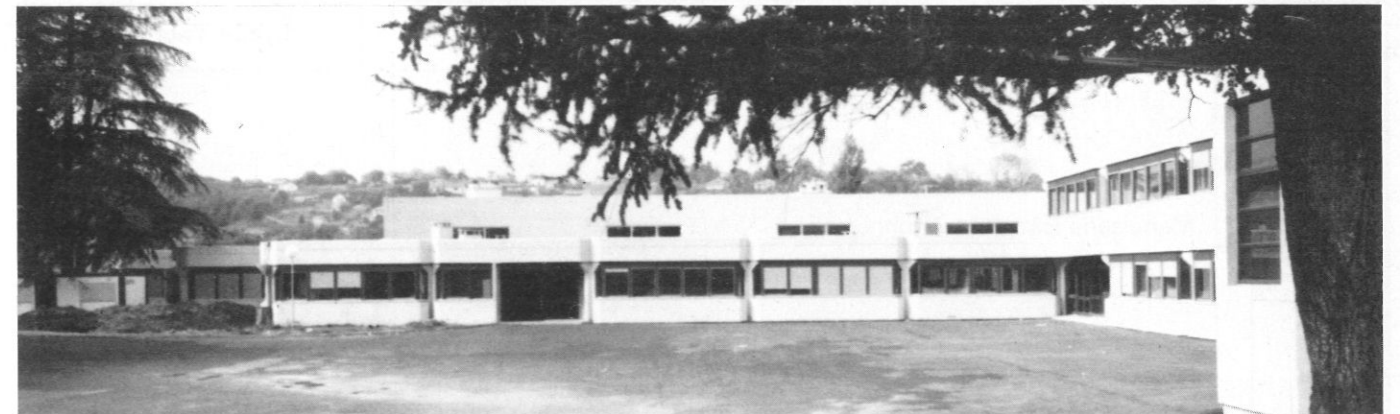
de mieux assurer le placement des jeunes à l'issue de leur scolarité, en faisant connaître leurs possibilités d'emploi.

En résumé, la formation professionnelle nous concerne tous, jeunes, enseignants, parents, industriels. Ce n'est pas s'enorgueillir que d'être fier de posséder dans la commune un tel outil de formation, seul capable de faire correspondre à une civilisation nouvelle, une éducation nouvelle adaptée aux nécessités techniques de notre siècle, sans pour autant négliger l'aspect social de la vie professionnelle.

«La jonction du technique et de l'humain ne sera définitive que le jour où elle se sera réalisée dans l'esprit et dans la conscience des hommes».

G. ECK

Proviseur L.E.P. de Brignais.



VOICI LA RÉPARTITION DES FRAIS DU L.E.P.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC RÉGIONAL	13.203.494,77 F
(+ provision pour hausses de prix)	3.700.000,00 F
ÉTAT	1.465.055,00 F

COMMUNE DE BRIGNAIS

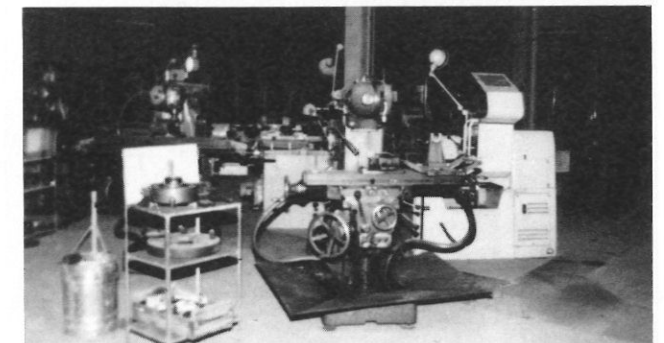
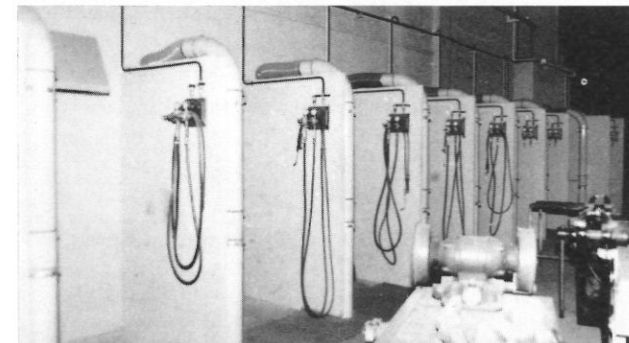
- Part communale	4.810.302,85 F	
- Acquisition terrain et immeuble	1.650.000,00 F	
- Travaux supplémentaires	500.000,00 F	
- Travaux d'adaptation complémentaires	808.811,02 F	
	<hr/>	
	7.769.113,87 F	7.769.113,87 F

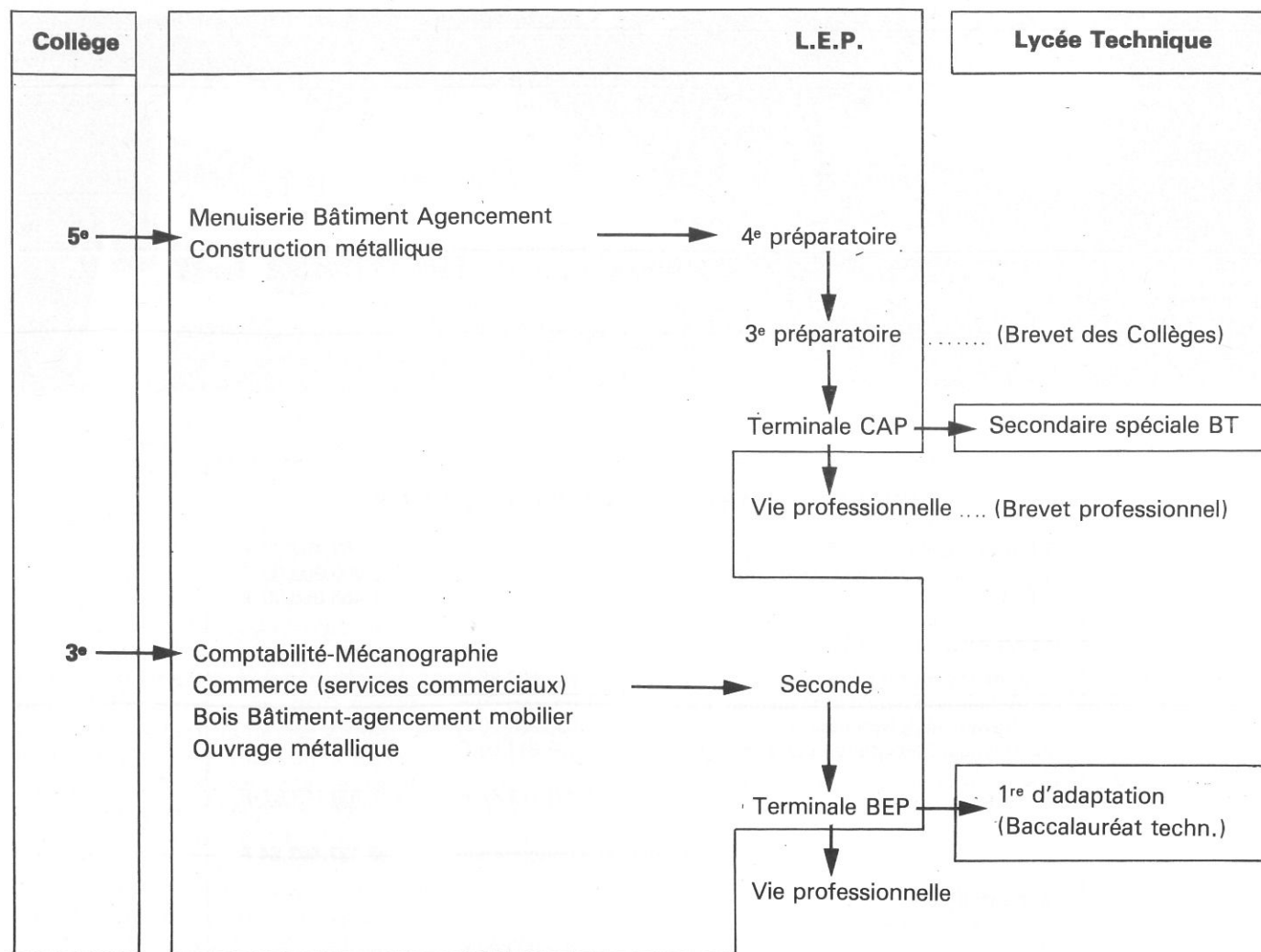
Coût total de la construction **26.137.663,64 F**

A DÉDUIRE :

Subvention exceptionnelle du Premier Ministre	2.500.000,00 F
Subvention exceptionnelle : du Conseil Général	3.000.000,00 F
Subvention de l'Etat pour travaux d'adaptation complémentaires	647.048,94 F
	<hr/>
	6.147.048,94 F

RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE **1.622.064,93 F**





RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Au mois de MARS 1982 il sera procédé sur l'ensemble du territoire national, à un recensement général de la population.

Dès maintenant, nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile dans un peu plus de trois mois et de leur faciliter leur délicate mission, en répondant très exactement aux questions qu'ils vous poseront dans le cadre du recensement.

Précisons que ces agents recenseurs seront munis d'une carte officielle qu'ils devront vous présenter.

L'O.P.A.C du Rhône, 194, rue Duguesclin, 69003 LYON, envisage de lancer une opération en accession à la propriété à BRIGNAIS dans le quartier du Garel. Il s'agirait de la construction de petits immeubles comportant en tout une vingtaine de logements de type 3 à 6.

DIVAGATION D'ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

1. La population est invitée à prendre connaissance du nouvel arrêté préfectoral n° 682, en date du 4 septembre 1981, qui est apposé dans toutes les vitrines d'affichage de la commune.

2. Dans un délai très proche, les agents de police municipale de Brignais vont être équipés du matériel nécessaire à la capture et au transport des chiens en divagation, afin de les emmener au refuge de la S.P.A., tenant lieu de fourrière.

3. Ces mêmes agents rechercheront le propriétaire de l'animal capturé, lui dresseront une contravention de 50 F pour divagation d'animaux, et vérifieront que le propriétaire est en règle avec la loi (assurance, vaccinations, etc...).

4. Dans le cas de récidive, ou si l'animal est reconnu malfaisant (à la suite de plaintes par exemple) la police municipale dressera un procès-verbal qui sera transmis sans délai à Monsieur le Procureur de la République.

Et nos jeunes?

« Brignais-Animation » une nouvelle association créée avec et pour les jeunes

Au nombre important des associations — elles sont une trentaine qui animent notre ville — s'ajoute BRIGNAIS-ANIMATION, la dernière en date.

Si elle répond à des objectifs précis, sa création est le résultat d'un état de fait.

UNE MAISON POUR LES JEUNES

La population de Brignais a doublé au cours des quatre dernières années; l'explosion démographique a souligné une carence : l'absence de Maison de Jeunes.

Bien sûr, cette population aux origines sociales et géographiques diverses (au niveau de la cité) était déjà accueillie de longue date au sein d'associations existantes. Mais elle désirait exister par elle-même.

C'est le sens du message qu'elle a transmis en 1980, au cours d'un dialogue inter-associations et Municipalité : être reconnue et avoir les moyens d'exister.

Cette reconnaissance de fait a montré l'urgence de la mise en place d'une structure d'accueil. Celle-ci s'est articulée autour de la mise à disposition d'un local pour les jeunes animé par un animateur.

Le local, situé boulevard des Sports, a pour vocation l'accueil des jeunes. Il est mis gracieusement à disposition par la Municipalité qui en a assuré la construction et l'aménagement. Coût évalué à 250.000 Francs.

Mais, par vocation, ce lieu de rencontre ne risquait-il pas de se trouver isolé sans la présence d'un animateur? Aussi, après diverses consultations, le Conseil, par une délibération en date du 19 juin 1981, a pris l'engagement de financer le poste d'animateur permanent (135.000 F) et a autorisé Monsieur le Maire à passer une convention avec le représentant de l'Union des Maisons de Jeunes et de la Culture (U.R.M.J.C.).

Parallèlement à ces démarches, une association « BRIGNAIS-ANIMATION » regroupant les jeunes et un certain nombre d'associations, a été créée.

L'U.R.M.J.C. met à sa disposition un animateur dont le poste est financé par la Municipalité. Contribue également au financement, le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONGEP).

Le montant de la subvention allouée est de l'ordre de 27 à 28 % du coût de fonctionnement du poste; reconduite d'année en année, la participation de l'Etat devrait, en 1985, s'élever à 50 %.

L'impulsion de la Municipalité s'inscrit dans un cadre plus général de l'animation de certains quartiers, comme celui des Pérouses où l'O.P.A.C. du Rhône a mis en place une équipe d'intervention sociale. L'objectif et une meilleure cohabitation entre les différents groupes ethniques; celui-ci se traduit par différentes activités et équipements sportifs : aménagement d'un terrain de jeux, d'un terrain de sports, création de jardins familiaux, et par le soutien aux activités de l'Asso-



ciation Sportive Pérousiennne. D'une manière générale, l'animation se traduit par l'organisation de tournois de foot, de tennis et de sorties pour les jeunes. Les résultats positifs obtenus, font bien augurer de l'avenir.

POURQUOI UN ANIMATEUR ?

Jean-Jacques THEVENON a été recruté par un jury d'embauche, le 23 septembre; il est entré en fonction le 8 octobre.

Agé de 30 ans, il a exercé jusqu'à ce jour à la Maison des Jeunes de Maclas (Loire) où il avait la responsabilité de gérer et d'animer. Sa prise de possession du poste sur Brignais est son troisième en tant que responsable de jeunes. Il s'exprime de la façon suivante :

« La Maison des Jeunes sera un lieu ouvert à tous, un lieu de rencontre et d'échange. BRIGNAIS-ANIMATION doit entreprendre une action complémentaire aux autres associations. »

Une animation globale ne peut être envisagée qu'en liaison avec les autres associations; chacun apportant son originalité.

Le local étant plus particulièrement destiné aux jeunes, tous les jeunes sans exception, il permettra d'accueillir toutes les initiatives (sorties, spectacles, discussions) en liaison avec l'animateur permanent.

Les animateurs constituent un ensemble professionnel vaste et mal défini : on parle d'animateur de radio, animateurs commerciaux, culturels, socio-culturels, etc... Les uns encouragent la consommation, les autres facilitent les relations humaines; d'autres préfèrent favoriser l'esprit contestataire. Leur point commun est d'être les intermédiaires en quelque sorte entre les individus et la société. Ils ont un rôle d'incitation et de soutien. Notre société a brisé ce qui était vie sociale et désir de rencontre; souvent, de ce fait, les gens s'ennuient.

« Le courage, c'est d'être à la fois praticien et philosophe, c'est-à-dire un homme qui cherche à savoir à quoi correspond sa vie, à lier des liens avec les autres, un homme qui cherche à ne pas rester enfermé dans sa boutique. »
J. JAURÈS.

M.H.C. - P.G.

BRIGNAIS ANIMATION

Bureau :

Président : Eric ADRIEN
Vice-Président : David KIMEFELD
Vice-Président : Etienne HARTEMANN
Trésorier : Marie-Hélène CORTIAL
Trésorier-adjoint : Abès LAGRAA
Secrétaire : Agnès DENIS
Secrétaire-adjoint : Joseph SITOT

Conseil d'administration :

Collège des usagers
Représentants d'associations
Municipalité
U.R.M.J.C.
Conseiller technique

Animateur permanent :

Jean-Jacques THEVENON

Lieu de permanence :

Maison des Jeunes, boulevard des Sports, le mercredi et le samedi.

BRIGNAIS... et le cinéma...

Saviez-vous que Brignais est le pays des jeunes années de Claire Mafféi, la douce et tendre Antoinette du film qu'elle tourna avec Roger Pigaut, sous la direction du metteur en Scène Jacques Becker : « Antoine et Antoinette », film qui obtint en 1947 le Grand Prix du Cinéma au Festival International de Cannes.

C'est là en effet, dans cette chère maison de Brignais que Claire Mafféi vit s'écouler son heureuse enfance, dans cette maison où elle vient encore quelquefois se reposer des bruits et de la vie trépidante de Paris.

Car c'est à Paris que Claire Mafféi vit habituellement avec son époux Claude Vermorel, le célèbre auteur dramatique auquel nous devons notamment : « Jehanne avec nous », « Thermidor », « Les murmures de la forêt », « Le bonheur des hommes », « Un jardin sur la mer », ainsi que sa dernière création « Lénine ».

Claude Vermorel est également l'auteur du feuilleton « Yao » qui fut un grand succès à la télévision en 1970. Il prépare actuellement un nouveau feuilleton qui sera diffusé l'an prochain sur TF1 : « Deux jours qui changèrent le monde » et qui a pour cadre la Révolution Française.

Saviez-vous également que Brignais fut le théâtre du tournage de séquences importantes du film « La Roue ».

C'est notamment à la gare de Brignais que furent réalisées les scènes de l'arrivée d'un train (à vapeur) de réfugiés fuyant l'invasion ennemie, du bombardement et du mitraillage de ce train par l'aviation allemande.

Parmi les vedettes qui interprétèrent ces séquences, citons : Jean Servais, Catherine Anouilh, Pierre Mondy et... quelques-uns de nos compatriotes qui furent tout heureux de faire partie de l'importante figuration qui pendant près de huit jours, avec de nombreux techniciens, transformèrent notre petite gare en studio de cinéma.

Et puisque nous sommes dans le domaine... du cinéma, peut-être est-il souhaitable que nous puissions un jour prochain saluer l'heureuse initiative du tournage d'un film sur Brignais, le déroulement de la vie communale sur une année, avec son cortège d'événements plus ou moins heureux, les activités de la vie associative et la vie quotidienne de ses habitants, avec leurs problèmes, leurs joies et leurs peines. Peut-être aussi puissions-nous un jour nous réjouir de la création d'un ciné-club, comme il en existait un il y a... plusieurs années et qui constituerait une intréressante activité culturelle pour tous les fervents de l'art cinématographique.

P.B.

Soyez exaucé! Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a commandé à l'Atelier Audiovisuel du Conseil Général, un film qui sera tourné à Brignais dans les cinq premiers mois de 1982 et présenté au public fin juin.

M.T.

La nouvelle Salle de Réunions du gymnase municipal

Au fil des années et l'accroissement de la population aidant, le manque de salle de grande capacité se faisait de plus en plus cruellement sentir. Les sociétés locales en étaient les premières victimes puisqu'elles étaient dans l'impossibilité d'organiser des manifestations valables à Brignais même.

Est-il besoin de rappeler l'importance, pour la vie d'une association, d'abord sur le plan des ressources financières mais également sur celui des liens d'amitié entre sociétaires, des diverses manifestations organisées dans le cours d'une année? Celles-ci peuvent, bien entendu, être culturelles ou attractives, mais aussi plus simplement «gastronomiques» ou dansantes!

Aussi, la décision prise en avril 1981 par le Conseil Municipal de construire une salle de réunions en annexe au gymnase municipal, allait-elle dans le sens des nombreuses demandes. Cette nouvelle salle ne sera pas une véritable salle des fêtes qui, elle, devrait être comprise dans le cadre de l'opération De Mijolla (et dans un avenir que nous espérons proche!).

Mais telle qu'elle vient d'être terminée, donc dans des délais de construction remarquables, cette nouvelle réalisation constitue une solution intéressante à tous les points de vue. Par sa conception et ses dimensions (23 m x 25 m + les dégagements, soit au sol 705 m²) elle permet d'être utilisée pour des activités gymniques ou éducatives et dégage ainsi d'autant le gymnase. Son coût est de 1.028.000 F. Ce sont d'abord les scolaires qui en bénéficient dans la journée puis les sociétés locales qui l'utilisent en soirée (pour la gymnastique en particulier).

Le point le plus intéressant reste quand même la possibilité qui est offerte maintenant aux sociétés locales, d'organiser les soirées qu'elles désirent et d'animer ainsi la vie de notre commune. Quelques chiffres permettront de mieux saisir tout l'intérêt de cette construction, utilisée depuis la fin du mois de septembre. Les scolaires l'utilisent régulièrement 28 heures par semaine et les associations 23 heures.

En utilisation extra-sportive (de week-end surtout), le planning mis au point en septembre, avec les associations locales et **en fonction de leurs demandes**, fait apparaître, pour la période allant jusqu'à juin 1982, une vingtaine de samedis réservés à des soirées dansantes, six autres consacrés à des conférences ou projections par le Centre Culturel, treize autres manifestations (Centenaire de l'école publique, soirée de l'Ecole de Musique, Arbre de Noël, etc.) Il semble que cette énumération se suffise à elle-même et qu'il ne reste plus qu'à souhaiter à tous les utilisateurs de retirer de l'usage de cette salle, toutes les satisfactions qu'ils en espéraient.

Toutes les associations concernées doivent savoir qu'un planning de réservation et d'utilisation de l'ensemble des salles communales, est à leur disposition en Mairie. Parallèlement, il existe également un calendrier de toutes les manifestations qui ont lieu en ville. Chaque année, au mois de juin, sera défini l'établissement de ce programme et de ce planning dans un souci de permettre une meilleure coordination de toutes les associations de Brignais.

J.D. - M.H.C.



COUT DE LA SALLE DE RÉUNIONS

COUT	984.547,20 F
Travaux supplémentaires	43.816,05 F
	<hr/>
	1.028.363,25 F

MATÉRIEL

Chaises	43.800,00 F
Tables	28.630,00 F
Sono	15.000,00 F
	<hr/>
	1.115.793,25 F



Mieux vivre à Brignais

Dans le but de mieux préparer et coordonner les opérations futures destinées à améliorer le mode de vie des Brignais, nous avons décidé de faire établir un « Plan de Référence », accompagné d'une nouvelle analyse financière.

La mise au point de ce document doit atteindre plusieurs objectifs :

- provoquer une réflexion profonde des élus, des associations et de la population dans des domaines importants,
- permettre d'effectuer un choix cohérent parmi les actions prioritaires,
- s'assurer de la compatibilité des projets envisagés avec les contraintes financières à moyen terme,
- obtenir du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.), des aides financières (35 ou 50 % des sommes engagées) pour les projets issus de ce document et retenus par cet organisme comme étant subventionnables.

Le Cabinet BETERALP a été choisi entre quatre candidats pour mener à bien cette étude qui s'est échelonnée sur un an et demi (début 80 - mi-81); elle a nécessité de nombreuses réunions de travail avec les élus, des contacts avec les associations et des enquêtes en ville (son coût global est de 152.800 F, dont il faut déduire la subvention du F.A.U. de 107.000 Francs).

A notre avis, développer le rôle moteur du centre nécessite, pour ne citer que l'essentiel :

1. la réorganisation des stationnements et de la circulation piétonne,

2. l'amélioration de la qualité et de l'usage des espaces extérieurs,

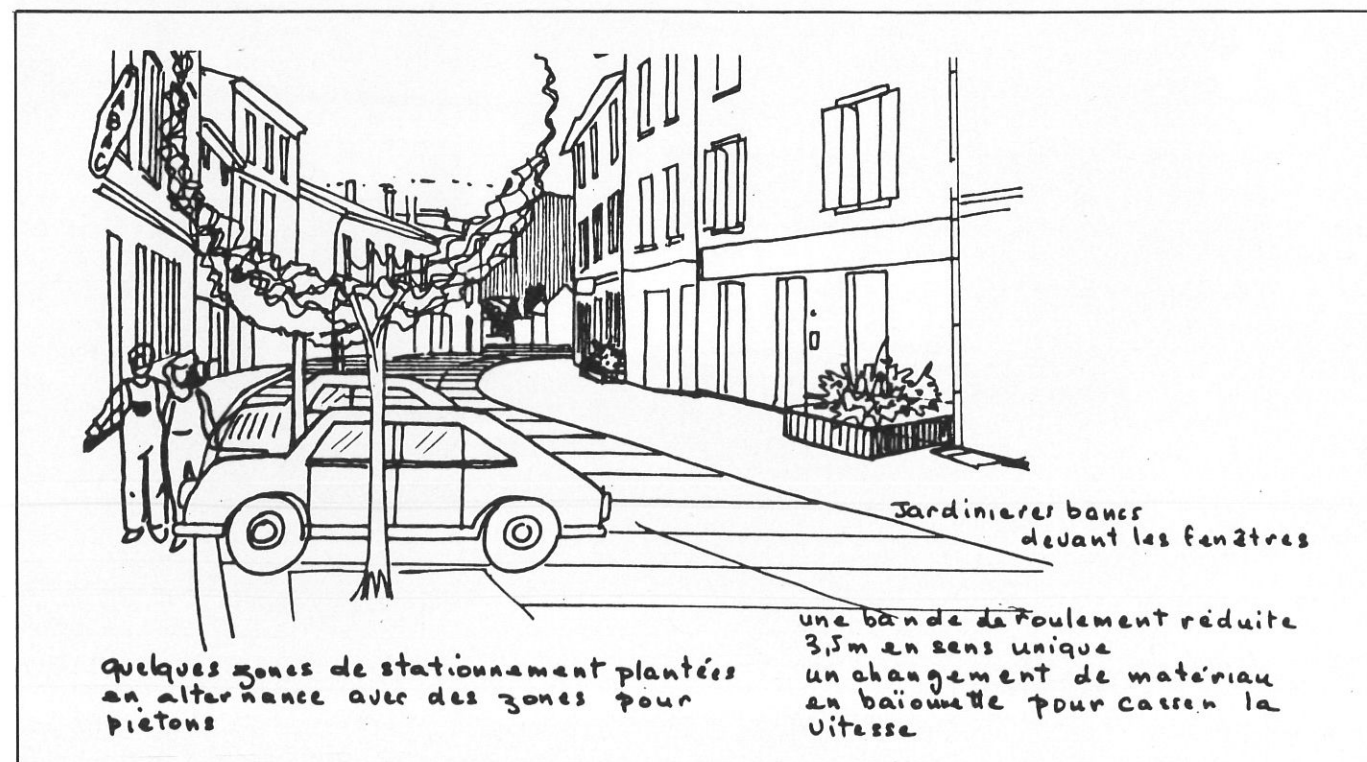
3. la création d'équipements mieux adaptés à nos besoins (complexe médico-socio-éducatif, nouvelle Mairie).

Il est souhaitable, en outre, d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.). Subventionnée également, cette opération, pour réussir, doit être engagée avec les propriétaires concernés dans le cadre d'une convention entre l'Etat, la Commune et l'A.N.A.H. Une large information à la population et une préconvention devraient permettre de mieux en préciser le coût avant de s'y engager. Elle serait précédée d'une étude de polychromie (subventionnée à 50 %), afin de mieux harmoniser les couleurs, les techniques de ravalement et de restauration.

Donnons un exemple : L'aménagement de la place Gamboni, la banalisation de la rue Colonel-Guillaud, la reprise de la rue Général-de-Gaulle, grâce à :

- de nouvelles plantations,
- des modifications des sols en harmonie avec les façades,
- une meilleure répartition des véhicules,
- la création d'un square central sur la place,
- des élargissements de trottoirs,
- la suppression des réseaux aériens,

permettront de supprimer le conflit permanent « piéton-voiture », les fonctionnements anarchiques du mode de vie quotidien et restitueront sa fonction à « la place du village ».



La réalisation de cet ensemble qui répond aux remarques faites au cours des enquêtes et à un choix des élus, ne pourra être effective qu'après la mise en service de petits parkings voisins et que si notre trésorerie le permet.

Plus modeste, mais tout aussi nécessaire, l'aménagement des berges du Garon avec double circulation piétonne permettra de supprimer une végétation sauvage et les immondices; elle entraînera une ambiance promenade le long de ce cours d'eau.

Par ailleurs, on cherchera à augmenter les possibilités piétonnes entre les différentes ruelles et aires de parking.

Les documents ayant servi de base à l'élaboration de ce plan peuvent être consultés dans le cadre de l'exposition présentée au public le 21 novembre; nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite.

M.T.



Brignais Schweighouse

Si, pour les habitants de Schweighouse, petite commune de 600 habitants du Haut-Rhin, Brignais commune de plus de 10.000 habitants, est très connue, il n'en est pas de même pour nous, Brignairots. Combien de nos administrés savent le cheminement de cette amitié tout au long de ces 35 ans qui nous séparent de la fin de la guerre.

Depuis 1946, Brignais est marraine de Schweighouse, charmante commune d'Alsace; pour tous les Brignairots qui s'y sont rendus, elle est devenue terre d'amitié. Traduire l'émotion ressentie lorsqu'on y est accueilli, est difficile. On se sent fils prodigue qui revient au pays, tant la chaleur qui se dégage de l'accueil est communicative; les liens qui se sont noués entre les deux communes n'ont fait que se resserrer au fil des années. Dans nos bulletins précédents, nous avons fait l'historique de ce parrainage; nous n'y reviendrons pas.

Les Brignairots de souche se souviennent avec plaisir des grandes fêtes d'Alsace, dans le parc de Rosières, ce même parc dans lequel nous inaugurerons le Lycée d'Enseignement Professionnel; ces soirées de prestige où Brignais accueillait l'Opéra de Lyon avec «Carmen» de Georges Bizet ou la



Comédie Française avec «Madame Sans-Gêne» de Victorien Sardou, avec Lise Delamare en tête d'affiche, etc...

Depuis toutes ces années, il ne se passe pas un événement d'importance à Brignais ou à Schweighouse sans que la filleule ou la marraine n'y soit conviée... le 20 septembre nous étions à Schweighouse pour l'inauguration de l'école maternelle, le 21 novem-

bre, Schweighouse sera parmi nous... et le lien et l'amitié continueront de croître entre ces deux communes d'inégale importance sur le plan de la démographie, mais si semblables dans la vie de tous les jours. Seule petite différence «en Alsace le vin est blanc, dans le Rhône il est rouge»... mais des terroirs différents ne se complètent-ils pas!

M.B.L.



La Maison Gutton, 143, rue Général-de-Gaulle entièrement rénovée avec bibliothèque et salles de réunions.

LISTE ET CARTES ÉLECTORALES

Au 28 février 1982 il sera procédé à une refonte générale de la liste électorale, avec un découpage de 4 bureaux de vote, au lieu de 3.

A l'occasion de cette refonte, de nouvelles cartes d'électeurs seront établies et distribuées à partir du mois de mars prochain.

Les électeurs et électrices qui ont constaté des erreurs d'état-civil sur les cartes dont ils sont actuellement en possession ou qui ont à faire modifier ou compléter l'adresse de leur domicile, sont invités à le signaler en Mairie le plus rapidement possible et de toutes façons avant le 31 décembre prochain, dernier délai.



A. 45 Contournement Est de Brignais

De nombreuses interventions auprès de tous les responsables, Ministère compris, ont permis que A 45 et déviation soient réalisées simultanément, et c'est grâce à la compréhension du Conseil Général qui a accepté d'avancer les fonds que la soudure a pu être faite. Toutes ces démarches n'ont cependant permis de combler le retard entre les réalisations des deux parties de l'ensemble; il s'ensuit actuellement un décalage de six mois : octobre 1981 - mars 1982.

C'est parce que la traversée de notre cité est déjà très difficile que nous avons demandé à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de nous ouvrir la voie que dans le sens Brignais-Saint-Genis; en effet le double sens aurait incité les usagers, de retour sur Brignais, à emprunter cette voie rapide. Le résultat aurait été un intense trafic dans le quartier de la Gare et des Pérouses avec un bouchon au pont de Chiradie (S.N.C.F.) où les véhicules ne peuvent se croiser. Actuellement, on assiste à une répartition sur plusieurs itinéraires, la RN 86 demeurant, hélas, très encombrée.

Nous avons demandé également l'aménagement des deux carrefours (CD 42 / RN 86 et CD 127 / RN 86). Grâce à l'appui de Monsieur le Président du Conseil Général et de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, le dossier présenté par Monsieur LAVAL, Ingénieur de Subdivision, a été en partie retenu, les travaux exécutés en octobre, sont à la charge du Département. Il est dommage cependant que nous ne puissions obtenir la mise en place de feux de croisement.

Patience! La mise en service de la partie allant jusqu'aux Sept-Chemins, promise pour mars 1982, nous permettra de mieux organiser la circulation dans notre ville.

Reste la partie Nord-Sud (déviation du CD 42); ce dossier avance, également grâce à la compréhension du Conseil Général : une partie importante de la S.P.A. étant amputée, nous recherchons actuellement parmi plusieurs solutions celle alliant le mieux les finances publiques avec l'intérêt général et celui de la S.P.A.

M.T.

Brignais et son château-fort

Brignais existait déjà au temps des Gaulois, sous le nom de BRINNAES ou BRUNIACI. La subdivision gallo-romaine, à l'Est de Lyon, était limitée par la rivière « Le Garon ». Brignais en occupait le Nord-Est.

La Baronnie de Brignais, vieille terre d'Eglise, appartenait au Chapitre de Saint-Just depuis l'année 1250. Le Pape Innocent IV, réfugié à Lyon par suite des persécutions de l'Empereur Frédéric II de Hohenstauffen, en avait fait présent audit Chapitre, en récompense de sa fidélité et de ses bons offices. Le village, situé dans la plaine, à l'entrée de la vallée du Garon, servait en quelque sorte de poste avancé pour Lyon, du côté du Sud-Ouest. Il était défendu par un château assez important et qui devait être assez fort, à en juger par l'espace qu'il occupait et par sa double enceinte de murs. La faulx du temps, qui moissonne les mortels, détruit aussi les monuments qu'ils ont élevés; hommes et édifices sont enfouis tôt ou tard dans la poussière et dans l'oubli. Toutefois, avant que les derniers vestiges de cette forteresse du Moyen-Age aient disparu complètement, disons ce qu'elle fut autrefois et ce qu'elle est devenue sous la main des destructeurs qui n'ont même pas respecté son squelette.

Ce château avait ses fossés et sa double enceinte; dans la première était le château proprement dit. En avant, étaient les fossés, où l'on pouvait amener au besoin les eaux du Garon. En dehors du fossé était la seconde enceinte. A mesure que ces murs tombaient en ruines, les matériaux servaient aux habitants pour bâtir à leur place des maisons qu'ils appuyaient contre les parties du rempart qui avaient résisté. Ainsi la vieille maison qui avait abrité les Tard-Venus, disparut bientôt sous cet amas de constructions informes. On y voyait encore au moins deux tours en 1379; elles sont mentionnées dans un devis de réparations à faire au châ-

teau cette année-là. Il y avait aussi une tour et une barbacane pour défendre le vieux-pont, en face duquel était vraisemblablement l'entrée principale du château, et plus anciennement un pont-levis sur le fossé, pour communiquer de l'entrée de la deuxième enceinte à celle de la première.

La République, qui avait marqué les donjons du sceau de la destruction, n'aurait certainement pas épargné le château de Brignais à la fois féodal et monacal, deux excellentes raisons pour en faire justice. Mais elle n'eut rien à détruire ici; le temps, les empiètements successifs des habitants, la négligence et la débonnairerie du Chapitre s'étaient chargés de ce soin. En 1789 il n'y avait plus ni tours, ni tourelles, ni crénaux, ni machicoulis, rien en un mot, de ce qui eût été de nature à porter le moindre ombrage aux susceptibilités les plus scrupuleuses de cette ère de rénovation. L'on y aurait trouvé ni cachots, ni oubliettes; seulement la geôle seigneuriale visitée de loin en loin par quelque braconnier récalcitrant et par les malfaiteurs dont le capitaine châtelain faisait bonne justice. L'on n'y voyait déjà plus que quelques pans de murailles lézardées, mutilées et tout à fait inoffensives. Le village avait peu à peu envahi le château, qui occupait, autant qu'il est possible d'en juger au milieu des transformations qu'il a subies, tout le massif du centre duquel se trouve l'église. Les fossés même avaient été comblés à la longue par les décombres et formaient déjà, à l'entour de la première enceinte, l'espèce de boulevard de ceinture dont une partie est devenue la place publique.

P. BIDAULT.

(D'après des renseignements extraits du livre de Thre Ogier « Histoire du Canton et des Communes de Saint-Genis-Laval »)



SCEAU DE LA JUSTICE DE BRIGNAIS
(Bronze du XIII^e siècle)

Les armoiries de Brignais

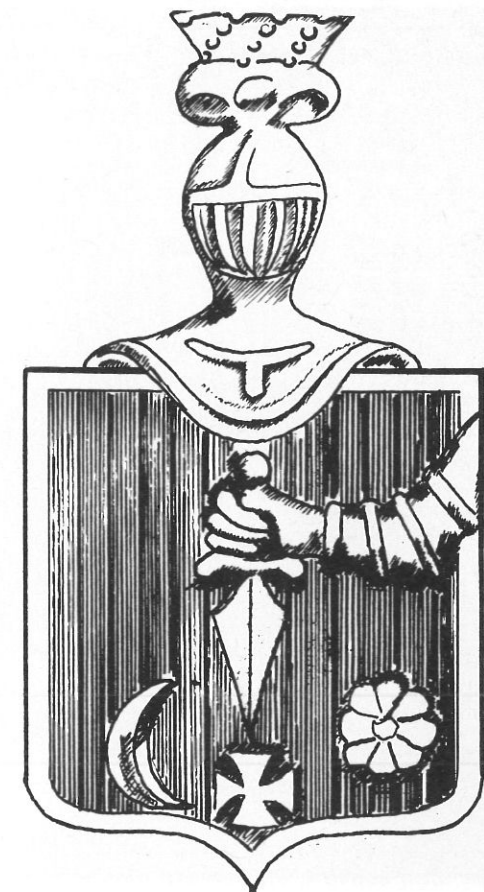
Les armoiries de Brignais, dont beaucoup de nos compatriotes s'interrogent souvent sur leur origine, leurs attributs, leurs symboles, constituant pour la plupart d'entre eux un mystère, une énigme, ne sont en réalité que l'œuvre d'un dessinateur maladroit, en mal de reproduction de deux sceaux authentiques.

Laissez-nous vous conter brièvement l'histoire de ce « faux » blason.

Brignais, comme toutes les Paroisses, n'a jamais eu d'armoiries avant 1789. Celles qui lui furent données au XIX^e siècle sont inspirées des deux sceaux du XIII^e siècle utilisés par le Chapitre de Saint-Just, Seigneur de Brignais, pour sa justice dans la localité. L'un de ces sceaux est au Musée de Lyon; le second qui faisait partie de la collection lyonnaise de Claudius Côte est aujourd'hui au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale à Paris, auquel Côte a légué notamment sa collection de sceaux.

Ces deux sceaux portent un bras tenant une épée (la Justice de Saint-Just s'appelait la justice du glaive) accostée des images du soleil et de la lune.

L'auteur des armoiries « modernes » de Brignais : « de gueules au bras armé mouvant de senestre tenant une épée la pointe en bas accompagnée en pointe d'une croisette pallée accostée d'un croissant et d'une rose — casque de face timbré d'un tortal de baron » a tout simplement copié, mais à l'envers, l'un de ces sceaux.



ARMOIRIES ACTUELLES DE BRIGNAIS

Comme avait raison le regretté Maître Jean Tricou, grande et noble figure de l'érudition lyonnaise, lorsqu'il écrivait que c'était un blason ridicule, indigne de Brignais et qu'il était souhaitable que cette commune se compose ses propres armoiries, au lieu de celles de la Justice de Saint-Just.

Elles pourraient bien sûr rappeler les armes du Chapitre de Saint-Just qui en fut seigneur dès le XI^e siècle et jusqu'à la Révolution et être complétées par quelque autre emblème se rapportant à l'histoire locale et aux traditions de Brignais.

Les esprits fertiles en inspiration ne manqueront certainement pas d'idées à ce sujet. Ne serait-ce qu'en pensant à la bataille de Brignais, dite des « Tard-Venus ».

P. BIDAULT.

AUX SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Afin de compléter et de mettre à jour le fichier des Sociétés et Associations locales, celles-ci ont été invitées à répondre à un questionnaire qui leur a été récemment adressé.

Il est demandé à toutes les Sociétés et Associations qui n'ont pas encore fait retour en Mairie de ce questionnaire, de bien vouloir le faire d'extrême urgence.



Brignais Rétro



Les budgets primitif et supplémentaire de 1981

Chaque année la Commune, comme l'Etat, la Région et le Département, établit et vote son budget. Celui que nous vous présentons est celui de l'exercice 1981 et il est l'état des prévisions des recettes et des dépenses pour toute l'année considérée.

Il comprend donc la totalité des crédits ouverts tant à la section de fonctionnement qu'à celle d'investissement,

1. Au **Budget primitif**, ainsi appelé parce que voté en premier et dont les dépenses sont équilibrées avec les recettes, par le produit global nécessaire, des impôts locaux, soit 7.774.000 Francs, pour cette année.

2. Au **Budget supplémentaire** qui a pour rôle de reprendre les opérations de l'exercice précédent non terminées à sa clôture et de prévoir les dépenses et recettes nouvelles, ainsi que les augmentations ou diminutions de recettes et de dépenses jugées nécessaires. Pour obtenir cette somme de 7.774.000 Francs indispensable à l'équilibre du budget primitif, le Conseil Municipal dans sa séance du 6 mars 1981 s'est prononcé pour une variation différenciée des taux des quatre taxes, en les fixant comme suit :

Taxe d'habitation	7,40 %	produit attendu	1.702.000 F
Foncier bâti	15,80 %	produit attendu	1.197.000 F
Foncier non bâti	47,30 %	produit attendu	105.000 F
Taxe Profession.	15,30 %	produit attendu	4.770.000 F
TOTAL.....			7.774.000 F

En comparant ces taux avec ceux des quatre taxes de l'année 1980 et qui avaient été les suivants :

Taxe d'habitation	6,91 %
Foncier bâti	15,01 %
Foncier non bâti	45,00 %
Taxe Professionnelle	15,10 %

On constate que les impôts de chaque contribuable de la Commune ont été majorés en moyenne de 12 %, à condition bien sûr, que leurs bases d'imposition n'aient pas subi de modifications et compte-tenu que la Loi de Finances avait décidé que pour 1981 les bases d'impositions seraient majorées sur l'ensemble du territoire de :

10 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti
9 % pour le foncier non bâti.

Dans ce budget global de l'Exercice 1981, deux chiffres méritent plus particulièrement d'être expliqués :

— **l'excédent ordinaire reporté** d'un montant de Frs : 5.193.722, 35 F.

Cet excédent provient d'une part, de plus-values de recettes et de moins-values de dépenses, mais surtout,

d'autre part, de crédits ouverts à l'exercice précédent pour financer des dépenses qui n'ont pu être réalisées en 1980 ou ne l'ont été que partiellement, avant la clôture de l'exercice 1980.

Cet excédent permet de continuer sur l'exercice 1981 les dépenses engagées ou les opérations non terminées, sans avoir à prévoir ou à mettre en place un autre mode de financement. C'est ce qu'on appelle les « reports de crédits » d'un exercice sur l'autre ou les « dépenses engagées et non mandatées ».

— **le déficit d'investissement** d'un montant de Frs : 1.812.548,88.

Ce déficit provient de dépenses engagées, exécutées et mandatées, mais qui n'ont pas été « compensées » par les recettes qui avaient été prévues pour les financer, notamment par suite du retard habituel des versements des subventions de l'Etat et du Département, versements qui ne sont pas intervenus avant la clôture de l'exercice. N'oublions pas, en effet, que la commune doit toujours « préfinancer » les dépenses, les subventions n'étant versées qu'au fur et à mesure des règlements des dépenses correspondantes aux opérations subventionnées.

Enfin, nous voudrions souligner, avant d'en terminer avec les finances locales sur l'augmentation raisonnable des impôts locaux ces trois dernières années. En effet, si l'on compare l'augmentation de ces impôts d'une année sur l'autre, on constate que cela s'est traduit par les pourcentages suivants :

en 1979, par rapport à l'année 1978 : 6,50 %
en 1980, par rapport à l'année 1979 : 14,20 %
en 1981, par rapport à l'année 1980 : 12,00 %

Bien sûr, toujours dans le cas de bases d'impositions inchangées d'une année à l'autre. Si l'on fait la moyenne de l'augmentation des impôts locaux des trois dernières années, cette moyenne est donc inférieure à la moyenne du taux d'inflation.

Ce bon résultat n'a pu être acquis que grâce aux aides que nous avons **obtenues**, récompensant nos inlassables démarches :
— à l'assainissement de nos finances,
— à la part de plus en plus importante de la Zone Industrielle.

Si l'on ne veut pas trop augmenter les impôts, il sera nécessaire d'effectuer des choix parmi nos projets et de recourir à l'emprunt, dans la mesure où nos demandes seront acceptées.

DÉPENSES

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	TOTAL
Déficit d'investissement reporté		1.812.548,88 F	1.812.548,88 F
Acquisitions foncières	2.600.000,00 F	1.065.548,22 F	3.665.548,22 F
Acquisition immeuble et terrain pour le L.E.P.	1.650.000,00 F		1.650.000,00 F
Acquisition de matériel, outillage, mobilier	270.140,10 F	210.234,51 F	480.374,61 F
Travaux d'aménagement Maison SOMMER		11.498,08 F	11.498,08 F
Travaux d'aménagement Maison GUTTON		172.406,13 F	172.406,13 F
Grosses réparations aux bâtiments communaux	20.000,00 F	98.703,36 F	118.703,36 F
Grosses réparations à la Mairie	33.538,04 F	48.702,66 F	82.240,70 F
Aménagement d'un local pour les jeunes	50.000,00 F	250.000,00 F	300.000,00 F
Travaux de sécurité dans les bâtiments scolaires	100.000,00 F	11.799,34 F	111.799,34 F
Travaux d'aménagement de jardins familiaux	90.000,00 F		90.000,00 F
Grosses réparations à la Piscine	30.000,00 F	30.000,00 F	60.000,00 F
Grosses réparations toiture église	7.500,00 F		7.500,00 F
Frais d'étude pour salle polyvalente	100.000,00 F		100.000,00 F
Travaux de voirie pour lotissements		190.000,00 F	190.000,00 F
Travaux de voirie. Programme 1981	800.000,00 F	1.544.669,37 F	2.344.669,37 F
Travaux d'assainissement	1.000.000,00 F	1.420.926,89 F	2.420.926,89 F
Travaux d'éclairage public	130.000,00 F	108.615,88 F	238.615,88 F
Travaux de sécurité sur les voies communales		200.000,00 F	200.000,00 F
Travaux installation du téléphone à la Mairie		52.000,00 F	52.000,00 F
Travaux de clôture du Stade Municipal	107.820,00 F		107.820,00 F
Extension et aménagement terrain de sports	36.000,00 F	3.879,42 F	39.879,42 F
Aménagement terrain d'entraînement Les Pérouses	130.000,00 F	76.848,62 F	206.848,62 F
Aménagement de 2 courts de tennis	300.000,00 F		300.000,00 F
Construction d'un bâtiment vestiaires	800.000,00 F	100.000,00 F	900.000,00 F
Construction d'une salle de réunions	498.016,86 F	550.000,00 F	1.048.016,86 F
Aménagement de terrains d'aventures	80.000,00 F		80.000,00 F
Agrandissement du cimetière		583.000,00 F	583.000,00 F
Etude d'un plan de référence	26.440,00 F		26.440,00 F
Travaux de construction du L.E.P.		1.004.559,64 F	1.004.559,64 F
Remboursement d'emprunts	1.000.775,11 F		1.000.775,11 F
	<u>9.860.230,11 F</u>	<u>9.545.941,00 F</u>	<u>19.406.171,11 F</u>

RECETTES

Subventions d'équipement	905.073,00 F	585.860,00 F	1.490.933,00 F
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	2.870.055,11 F	4.143.917,05 F	7.013.972,16 F
Restes à réaliser (recettes non encaissées)		3.000.000,00 F	3.000.000,00 F
Produit des emprunts	5.117.826,00 F	1.644.000,00 F	6.761.826,00 F
Taxe Locale d'Equipement	300.000,00 F	200.000,00 F	500.000,00 F
Aliénation de biens meubles et immeubles		6.250,00 F	6.250,00 F
Fonds de compensation de la T.V.A.	350.000,00 F	- 100.000,00 F	250.000,00 F
Récupération de T.V.A.		29.885,95 F	29.885,95 F
Subvention globale d'équipement	317.276,00 F		317.276,00 F
Recouvrement de créances		1.428,00 F	1.428,00 F
Droits de branchement au réseau assainissement		34.600,00 F	34.600,00 F
	<u>9.860.230,11 F</u>	<u>9.545.941,00 F</u>	<u>19.406.171,11 F</u>

DÉPENSES

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	TOTAL
Denrées et fournitures	467.000,00 F	62.000,00 F	529.000,00 F
Fournitures scolaires	175.000,00 F		175.000,00 F
Frais de personnel	5.308.035,00 F	280.000,00 F	5.588.035,00 F
Impôts et Taxes	18.000,00 F		18.000,00 F
Entretien de bâtiments	300.000,00 F	200.000,00 F	500.000,00 F
Entretien de terrains	100.000,00 F	30.000,00 F	130.000,00 F
Plantations et fleurissement	50.000,00 F	30.000,00 F	80.000,00 F
Entretien de voirie et de réseaux	525.000,00 F	200.000,00 F	725.000,00 F
Electricité, eau, gaz	900.000,00 F	20.000,00 F	920.000,00 F
Travaux et services extérieurs	225.000,00 F	55.000,00 F	280.000,00 F
Acquisition et entretien de matériel, outillage, mobilier	195.000,00 F	50.000,00 F	245.000,00 F
Contingent pour dépenses d'aide sociale	815.582,00 F		815.582,00 F
Contingent pour services d'incendie	178.166,00 F		178.166,00 F
Participations à charges intercommunales	241.817,00 F		241.817,00 F
Participations diverses, cotisations et contingents	78.968,75 F	500,00 F	79.468,75 F
Subventions	600.000,00 F	42.000,00 F	642.000,00 F
Participations diverses	60.000,00 F		60.000,00 F
Bourses et prix	21.000,00 F	6.000,00 F	27.000,00 F
Frais de gestion générale	441.000,00 F	200.000,00 F	641.000,00 F
Intérêts des emprunts	1.344.758,00 F		1.344.758,00 F
Enlèvement des ordures ménagères	640.000,00 F		640.000,00 F
Frais financiers	111.000,00 F	6.000,00 F	117.000,00 F
Prélèvement pour dépenses d'investissement	2.870.055,11 F	4.143.917,05 F	7.013.972,16 F
	<u>15.665.381,86 F</u>	<u>5.325.417,05 F</u>	<u>20.990.798,91 F</u>

RECETTES

Produits de l'Exploitation	1.123.000,00 F	- 27.000,00 F	1.096.000,00 F
Produits domaniaux	228.120,00 F	- 3.000,00 F	225.120,00 F
Produits financiers	9.061,40 F		9.061,40 F
Recouvrements - subventions	122.353,46 F	123.800,00 F	246.153,46 F
Dotation globale de fonctionnement	4.777.027,00 F	4.210,00 F	4.781.237,00 F
Impôts indirects	405.125,00 F	29.000,00 F	434.125,00 F
Contributions directes (1)	9.000.695,00 F	4.684,70 F	9.005.379,70 F
Produits antérieurs (excédent reporté)		5.193.722,35 F	5.193.722,35 F
	<u>15.665.381,86 F</u>	<u>5.325.417,05 F</u>	<u>20.990.798,91 F</u>

(1) dont une somme de 7.774.000 Francs correspondant aux impôts locaux revenant à la Commune.



A propos du tennis

BILAN FINANCIER

1980 : Deux premiers courts :

Coût total (T.T.C.)	248.371 F
Subventions du Conseil Général :	
2 fois 40.000 F	80.000 F

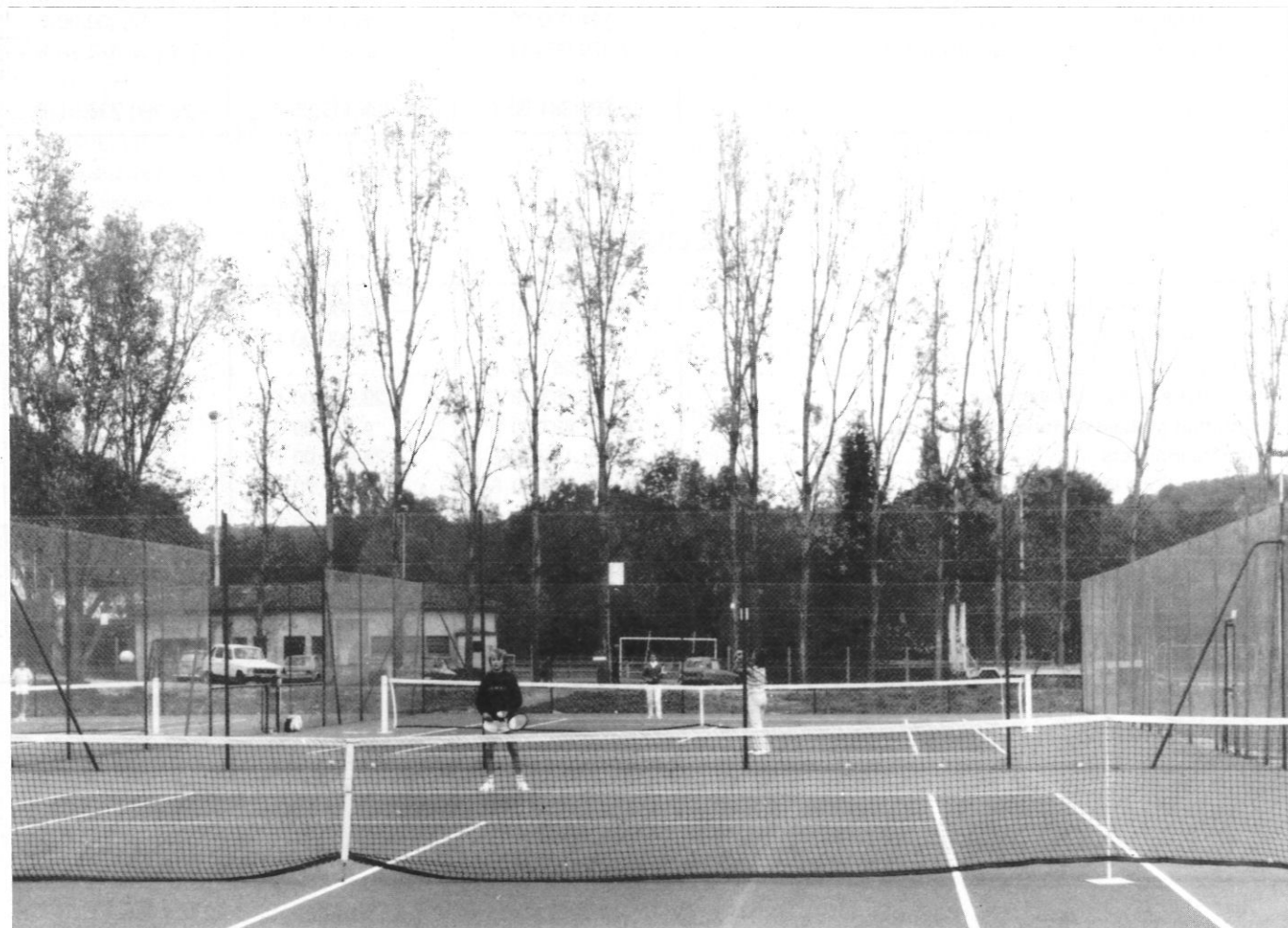
A la charge de la commune 168.371 F

1981 : Deux nouveaux courts :

1. Coût total (T.T.C.)	281.534 F
2. Subvention du Conseil Général	100.483 F
3. Subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports (5.000 tennis)	40.000 F
4. Prêt complémentaire	68.826 F
5. Fonds propres [1 - (2+3+4)]	72.225 F

A la charge de la commune (4+5) 141.051 F

Total à la charge de la commune
pour les quatre courts (T.T.C.) **309.422 F**



1912

HOTEL DU PLATANE. — BRIGNAIS (Les Sept Chemins)
Au Terminus



Ecole professionnelle de Brignais - Les Cordonniers



Le vieux Pont et l'Eglise



*Vous attendez
Madame de Verpe
absolument
gentillement*